

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
20 JANVIER 202

L'an deux mil vingt deux, le 20 Janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Moulins-Engilbert, sous la Présidence de Serge CAILLOT, Président.

Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 20 Janvier 2022

Etaient présents :

- | | |
|---|---|
| - Achun : Rémy SELLIER Supplée
Denis LARUE | - Maux : Christian RIBEAU |
| - Alluy : Patrice BONNET | - Millay : Christian POUCHELET |
| - Aunay en Bazois : Patrick CHAUSSAT | - Montambert : Marie-Christine ROY |
| - Avrée : / | - Montapas : / |
| - Biches : Denise PERRET | - Montaron : / |
| - Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT | - Mont et Marré : Sylvain BONNODOT |
| - Cercy-la-Tour : Sébastien DESCREUX,
Alain REININGER, Jean-Michel AGEZ,
Monique BERNARD,
Marie-Laure PARMENTIER | - Montigny sur Canne :
Antoine-Audoin MAGGIAR |
| - Charrin : Serge CAILLOT | - Moulins-Engilbert : Serge DUCREUZOT,
Marie-Claire RANVIER,
Elisabeth JOSSE, |
| - Hervé GARCON | - Ougny : / |
| - Chatillon-en-Bazois : Michel MARIE | - Poil : Christian COURAULT |
| - Jean-Christophe SAVE | - Préporché : René DUVERNOY |
| - Chiddes : / | - Rémilly : Jean-Paul MARGERIN |
| - Chougnay : Chantal VACHERON Supplée
Thierry LAPORTE | - Saint Gratien Savigny : Jean-Paul
REVERDIAU |
| - Dun sur Grandry : Christiane MAURY-
JOSSE | - Saint Hilaire Fontaine : Claude ROYÉ |
| - Fléty : Romain COUGNY | - Saint-Honoré-les-Bains : Didier BOURLON |
| - Fours : David BONGARD | - Saint-Seine : Serge SAUVAGET |
| - Isenay : Pascal PETIT | - Savigny Poil Fol : Bernard LEBLANC |
| - La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN | - Semelay : / |
| - Lanty : Annick BERTRAND | - Sermages : Dominique STRIESKA |
| - Larochemillay : / | - Tamnay en Bazois : Christian SIMONET |
| - Limanton : Marie-Agnès MICHOT | - Tazilly : Pascal GUERIN |
| - Luzy : Jocelyne GUERIN,
Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT,
Floor NUSINK | - Ternant : / |
| | - Thaix : David JOYEUX |
| | - Tintury : / |
| | - Vandenesse : Yves PERRAUDIN |
| | - Villapourçon : Jean CHINCHOLE |

Conseillers communautaire suppléants présents :
Paul DUSSAULE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 48
- Procurations : 16
- Qui ont pris part à la délibération : 64

Procurations de :

- 1 – M. Michel DURAND à M. Sylvain BONNODOT
- 2 – M. Jean-Paul LAMBOURG à Mme Marie-Claire RANVIER
- 3 – M. Georges CHATEAU à M. Christian COURAULT
- 4 – M. Michel MULOT à M. Alain REININGER
- 5 – Mme Pascale CHAMARD à M. Patrice BONNET
- 6 – Mme Caroline MARCEAU à M. Sébastien DESCREUX
- 7 – M. Patrick BERTIN à M. Yves PERRAUDIN
- 8 – M. Alban BEAUZON à M. Serge DUCREUZOT
- 9 – M. Jean-Jacques LAMALLE à M. Didier BOURLON
- 10 – M. Frédéric LEMOINE à M. David BONGARD
- 11 – M. Jean-François THEVENIAUD à M. Sophie CLERGEOT
- 12 – Mme Christine MASCARELLO à M. Michel MARIE
- 13 – Mme Florence CHANDIOUX à M. Gilles GONIN
- 14 – Mme Nathalie MICHON à M. Romain COUGNY
- 15 – Mme Bernadette VOILLIOT à M. Christian POCHELET
- 16 – M. Thierry DESCOURS à Mme Jocelyne GUERIN

Secrétaire de séance : Serge DUCREUZOT

Assistaient également à la réunion :

Jean-Sébastien HALLIEZ, Responsable du pôle Marchés Publics, Domaine Juridique et Contentieux de la CCBLM.
Baptiste PERRIER, Responsable du pôle Développement de la CCBLM.
Maëlle GRANGEON, Directrice générale des services de la CCBLM

LISTE DES DELIBERATIONS DU 20 JANVIER 2022

- N° 2022-001 : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 16 Décembre 2021.
- N° 2022-002 : Composition du bureau communautaire.
- N° 2022-003 : Finances : Indemnités des élus.
- N° 2022-004 : Economie : ZAE de Cercy la Tour.
- N° 2022-005 : Subventions : D M : demande DETR 2022 pour des compacteurs à carton.
- N° 2022-006 : Subventions : Action Sociale : Demande DETR 2022 Extension Maison de Santé de Moulins-Engilbert.
- N° 2022-007 : Subventions : Economie : **demande DETR 2022 Création d'une ZAE à Vandenesse**
- N° 2022-008 : Subventions : Economie : demande DETR 2022 Extension ZAE de Moulins-Engilbert **intégrant le projet de construction d'une école de production.**
- N° 2022-009 : Subventions : Economie : **demande DETR 2022 Construction d'une école de production.**
- N° 2022-010 : Subventions : Assainissement : demande DETR 2022 pour la sécurisation de **la station d'épuration de Saint Honoré les Bains.**
- N° 2022-011 : Finances : Décisions modificatives N°4, N°5, N° 6 pour le Budget Général.
- N° 2022-012 : Finances : Attributions de compensations provisoires.
- N° 2022-013 : Finances : Ouverture de crédits en investissement.
- N° 2022-014 : Assainissement : **Etablissement d'une redevance pour absence ou refus de R.V.**
- N° 2022-015 : Voirie : Achun 2022 : Nouveau dépôt de dossier FEADER desserte bois.
- N° 2022-016 : Action Sociale : Extension de la micro-crèche de Luzy.

- [N° 2022-017](#) : Finances : Décisions modificatives N°4 pour le Budget Voirie.
- [N° 2022-018](#) : Finances : Décisions modificatives N°3 pour le Budget Déchets Ménagers.

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil du 16 Décembre 2021 N° 2022-001

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

M. Descreaux dit que micro-folie, selon le planning prévisionnel, doit être installée à Cercy-la-Tour de janvier à juin 2022. *Il dit qu'on est déjà fin janvier est que ce n'est pas encore le cas. Il dit qu'un recrutement était prévu pour l'animation et que Mme Berthéol s'en va. Qu'en est-il des délais ?*

Monsieur le Président répond que le remplacement de Mme Berthéol est en cours. Il dit que pour le délai cela dépend de La Villette.

Mme Bertrand dit qu'il faut acheter le matériel.

M. Descreaux dit que Mme Berthéol était un élément fédérateur pour micro-folie.

Mme Bertrand regrette son départ. Elle dit qu'il faut attendre le matériel.

Monsieur le Président explique qu'on attend l'accord de la Région pour la subvention pour commander le matériel.

M. Maggiar explique qu'il a eu une réunion avec la Mission numérique et qu'il a évoqué ce projet. La mission numérique peut nous aider.

M. Descreaux dit que suite aux modifications des horaires de déchetterie, ces dernières ouvrent à 7h30. Il souhaiterait avoir des statistiques de fréquentation suite à ces changements.

Monsieur le Président dit qu'il faut attendre un peu mais qu'en effet il sera intéressant d'avoir ces éléments.

M. Descreaux demande quand aura lieu une réunion pour le contrat de territoire.

Monsieur le Président dit qu'une réunion a eu lieu dernièrement pour voir les dossiers au-dessus de 50 000 €.

Mme Guérin dit *qu'une revue de projet a été faite pour montrer la richesse des projets. L'idée est de les classer dans le Contrat de territoire et d'élaborer une feuille de route.* Les différents financeurs présents à la réunion doivent faire un retour sur ces projets. Aucun projet ne doit être laisser le long du chemin. La signature du contrat de territoire pourrait être prévue en mai par exemple.

M. Descreaux explique que des projets sont en attente du financement du contrat de territoire. Il rappelle *qu'un projet a déjà été validé en urgence.*

Mme Guérin répond que, en effet, il est possible de demander par anticipation.

M. Reininger dit qu'ils sont en train de préparer les budgets et qu'ils ont besoin d'en savoir plus. Ils souhaitent l'inscrire au budget 2022.

Mme Guérin dit que le but de la dernière réunion était de chercher d'autres financements sur les différents projets.

M. Sellier dit que, lors du dernier conseil communautaire, M. Larue avait lu une déclaration des élus des *communes du Bazois et que cela n'apparaît pas*.

Monsieur le Président confirme que la déclaration est dans le procès-verbal envoyé.

M. Marie *précise qu'un document, signé par tous les maires du Bazois sauf un, a été remis aujourd'hui*.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 16 Décembre 2021.

Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Voirie :

- Laurent GEY: Fauchage accotement Préporché : Devis N° DEV00000059 de 6 900, 00€ H.T
- Laurent GEY: Fauchage accotement Fléty : Devis N° DEV00000088 de 7 300,00 € H.T
- DAROTO : Remplacement pneus camionnette : Devis N° 20-210-233 de 114,40 € T.T.C
- NTM : EAF Commune de Biches : Bon de commande du 05-01-2022 de 106,00 € H.T

Travaux :

- ETS MASSEY : Réparation chaudière Moulins-Engilbert : Devis N° 00001914 de 694,09 € H.T.
- Olivier DAUDIN : Travaux Maison Médicale : Devis N° DEV-12 de 149,00 € T.T.C
- Olivier DAUDIN : Travaux site CCBLM Châtillon : Devis N° DEV-11 de 513,50 € T.T.C

Culture :

- Histoires de contes : Formation professeurs et ateliers élèves: Devis de 1 884,00 € T.T.C

Déchets Ménagers :

- UNFINITY : Informatique Clavier + écrans : Devis N° D20211202092 de 417,90 € H.T

Tourisme :

- INORE GROUPE : Guide Hébergement 2022: Devis N° 078963/00 de 1 562,00 € H.T

Divers :

- CASSIER COMBUSTIBLES : Achat granulés Maison de santé Châtillon : Devis N° 00111531 de 2145,45 € H.T
- UNFINITY : Informatique Onduleur Site de Châtillon en Bazois : Devis N° D20211202073 de 105,77 € H.T
- PROLIANS : Clés bureau Assainissement : Devis N° 285154 de 42,00 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Personnel :

- Remplacement du technicien assainissement (secteur de Luzy), de l'assistant ressources humaines, du conseiller en séjour et chargé du développement de l'itinérance, de l'agent de développement culturel.

Tourisme :

- Validation du tarif de vente du livre Histoire de Saint-Honoré-les Bains de Françoise Ducros

Locations :

- Convention d'occupation temporaire avec Brice Beauprêtre pour les bureaux n°5 du centre de télétravail jusqu'au 31 décembre 2022
- Charges du Centre social du Bazois : exonération des charges des produits d'entretien et du monte-charge
- Prêt des chaises de la grande halle à une association

Agriculture

- Lettre de soutien pour l'organisation du projet Terre de Jim en 2023

Travaux

- Validation d'un avenant avec l'entreprise Merlot pour les travaux du port de Chatillon-en-Bazois

Intervention de Vincent MANIEY, ambassadeur du tri, sur les nouvelles consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2022

Arrivée de M. Bonnodot

Election du 4^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président explique que, suite à la démission de Monsieur Jean-Paul MARGERIN, 4^{ème} Vice-Président de la CCBLM, il convient d'élire un nouveau Vice-Président. Il était délégué aux déchets ménagers et au développement durable.

Monsieur le Président demande qui est candidat à l'élection du 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes.

Aucun conseiller communautaire n'est candidat.

Monsieur le Président dit qu'il reporte l'élection au prochain conseil communautaire et qu'il assure l'intérim en attendant.

Composition du bureau communautaire

N° 2022-002

Monsieur le Président explique que la composition du bureau et ses attributions sont fixées à l'article L.5211-10 du CGCT. Le Président et les Vice-Présidents sont membres de droit au bureau communautaire. Le bureau communautaire peut également être constitué d'autres membres.

La composition du bureau (nombre de vice-présidents et éventuellement des autres membres) est déterminée par délibération du conseil communautaire.

Lors du conseil communautaire du 16 juillet 2020, la composition du bureau communautaire de la CCBLM a été arrêtée de la façon suivante :

- Le Président
- les 6 Vice-Présidents
- 3 autres membres bénéficiant d'une délégation
- 3 autres membres ne bénéficiant pas de délégation.

M. Maggiar n'a pas de délégation de fonction mais il est, dans les faits, en charge du numérique (déploiement de la fibre, places connectés, conseillers numériques...). Il est également représentant de la CCBLM à Nièvre numérique et à la Mission numérique.

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, modifie la composition du bureau de la manière suivante :

- le Président,
- les 6 Vice-Présidents,
- **4 autres membres bénéficiant d'une délégation,**
- 2 autres membres ne bénéficiant pas de délégation.

Indemnités des élus

N° 2022-003

Monsieur le Président explique que la mise en place d'une délégation de fonction supplémentaire a un impact sur les indemnités des élus.

Pour rappel, voici les indemnités actuelles :

Fonction	Nbre de poste	Taux indemnités	Indemnités brutes par élu	Indemnités brutes annuelles	Charges annuelles	Cout total indemnités mensuelles	Cout total indemnités annuelles
Président	1	37,01%	1 439,46 €	17 273,52 €	6 202,92 €	1 956,37 €	23 476,44 €
Vice-président	6	14,90%	579,52 €	41 725,44 €	8 368,20 €	4 174,47 €	50 093,64 €
Conseiller délégué	3	5,50%	213,91 €	7 700,76 €	323,28 €	668,67 €	8 024,04 €
TOTAL ELUS :	10			66 699,72 €	14 894,40 €	6 799,51 €	81 594,12 €

Voici les indemnités intégrant un conseiller communautaire délégué en plus :

Fonction	Nbre de poste	Taux indemnités	Indemnités brutes par élu	Indemnités brutes annuelles	Charges annuelles	Cout total indemnités mensuelles	Cout total indemnités annuelles
Président	1	37,01%	1 439,46 €	17 273,52 €	6 202,92 €	1 956,37 €	23 476,44 €
Vice-président	6	14,90%	579,52 €	41 725,44 €	8 368,20 €	4 174,47 €	50 093,64 €
Conseiller délégué	4	5,50%	213,91 €	10 267,68 €	431,04 €	891,56 €	10 698,72 €
TOTAL ELUS :	11			69 266,64 €	15 002,16 €	7 022,40 €	84 268,80 €

La différence sur l'année est de 2 674,68 €.

Vu les articles L5211-12, L2123-20-1, L5214-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une Communauté de communes regroupant 15 811 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 48,75%

Considérant que pour une Communauté de communes regroupant 15 811 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Vice-Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 20,63%

Considérant que pour une Communauté de communes regroupant 15 811 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller communautaire délégué en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuver la modification proposée concernant les indemnités des élus.

Voix pour 62, abstentions 2, contre 0

Désignation de représentants aux organismes extérieurs et commissions

Monsieur le Président explique que M. Margerin ne souhaite plus être représentant de la CCBLM aux organismes extérieurs suivants :

- Délégué Titulaire au SGDCN
- Délégué Titulaire au SIEEEN pour les Déchets Ménagers.

Monsieur le Président propose de reporter ces désignations au prochain conseil communautaire, une fois le nouveau 4^{ème} vice-Président désigné.

Commissions

M. MARGERIN ne souhaite plus être membre de commissions. Il était membre des commissions suivantes :

- Commission appel d'offres titulaire.
- Commission Délégation de Services Publics.
- Commission CIID Titulaire.
- Comité technique Suppléant.
- Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

- Commission Finances.
- Commission Ressources Humaines.
- Commission Déchets Ménagers
- Commission GEMAPI.
- Commission Chantier d'insertion.

Il souhaite rester membre de la CLECT pour la commune de Rémilly.

Monsieur le Président propose de reporter ces désignations au prochain conseil communautaire, une fois le nouveau 4^{ème} vice-Président désigné.

Economie

ZAE de Cercy-la-Tour

N° 2022-004

Monsieur le Président explique qu'une pièce complémentaire doit être fournie pour l'instruction du permis d'aménager de la Zone d'Activités Economiques de Cercy-la-Tour. Une délibération est demandée à la Communauté de communes, future gestionnaire de la voirie, concernant l'intégration au domaine public la voirie interne du projet.

Par ailleurs, l'entreprise a été notifiée, une réunion de lancement sera arrêtée prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le classement au domaine public de la voirie interne de la ZAE de Cercy-la-Tour, une fois créée.

Monsieur le Président explique qu'afin de libérer de l'espace sur les déchèteries de la CCBLM, ainsi que pour limiter les transports de bennes de cartons très légères par rapport à leur volume, il est envisagé par le service Déchets Ménagers de se doter de compacteurs à carton sur ses 3 déchèteries.

Plusieurs systèmes existent, et le choix se porte sur un système à chargement manuel depuis le sol, auquel sera reliée une benne récupérant les cartons compactés. L'investissement consiste donc en l'achat de 3 compacteurs et 4 bennes permettant le remplacement des bennes en roulement.

Délai de livraison après signature des devis de 10 à 12 semaines.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Quoi	Montant HT	Financier	Montant HT	Pourcentage
Compacteurs, bennes, livraison et installation pour (3 compacteurs et 4 bennes)	121 100€	DETR	73 860€	60%
		Autofinancement	48 240€	40%
Travail sur les réseaux électriques	2 000€			
Total	123 100€		123 100€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- valide le plan de financement ci-dessus,
- autorise Monsieur **le Président à solliciter l'Etat au titre** de la DETR sur ce projet pour un montant de **73 860 €**.

Demande DETR ZAE d'Alluy

Mme Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que des parcelles restent à viabiliser sur la ZAE d'Alluy. L'acquisition des parcelles par Perrin et consorts n'est pas finalisée et il semble que le projet soit toujours à l'ordre du jour mais nous n'avons pas d'informations plus précises (malgré des relances).

La CCBLM avait fait une demande de subvention DETR en 2020. Un arrêté notifie l'attribution de 30 % de subvention. Les travaux doivent débuter dans les deux ans après cet arrêté soit le 30/11/2022

Rappel du plan de financement

Dépenses	MONTANT HT	Recettes	MONTANT HT
Voirie	177 294,65 €	DETR 2020 (30 %)	99 546 €
Eau potable	25 167,50 €	CCBLM	232 274,33 €
Eclairage public et électricité	96 194,42 €		
Télécommunication	12 002,00 €		
Maîtrise d'œuvre	21 161,76 €		
TOTAL	331 820,33 €	TOTAL	331 820,33 €

Mme Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'il est proposé de solliciter la DETR 2022 pour le projet d'extension de la maison de santé conformément au plan de financement suivant

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	taux
Construction et réaménagement	750 000,00 €	DETR	440 000,00 €	50%
Maitrise d'œuvre	75 000,00 €	Région 30% plafonné à 150 000€ + contrat de territoire CD58	264 000,00 €	30%
Aménagement extérieur	50 000,00 €	Autofinancement	176 000,00 €	20%
Maitrise d'œuvre aménagement extérieur	5 000,00 €			
TOTAL	880 000,00 €		880 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- valide le plan de financement ci-dessus,
- **autorise Monsieur le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR sur ce projet pour un montant de 440 000 €.**

Voix pour 62, abstentions 2, contre 0

Demande DETR Création d'une ZAE à Vandenesse

N° 2022-007

Mme Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'il est proposé de solliciter la DETR 2022 pour le projet de création de la ZAE de Vandenesse conformément au plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	taux
Acquisition des terrains (5 500 m ² viabilisable)	15 000,00 €	DETR	82 253 €	60%
Frais d'acquisition	5 000,00 €			
Aménagement ZAE - viabilisation	107 088,00 €	Autres financeurs public (Région + contrat de territoire CD58)	- €	0%
Maitrise d'œuvre (10% des travaux)	10 000,00 €	Autofinancement	54 835 €	40%
TOTAL	137 088,00 €		137 088,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- valide le plan de financement ci-dessus,
- **autorise Monsieur le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR sur ce projet pour un montant de 82 253 €.**

Demande DETR Extension ZAE de Moulins-Engilbert intégrant le projet de construction d'une école de production N° 2022-008

Mme Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'il est proposé de solliciter la DETR 2022 pour le projet d'agrandissement de la ZAE de Moulins-Engilbert conformément au plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	taux
Acquisition des terrains	100 000,00 €	DETR	321 600,00 €	60%
Etudes préalables (géomètres...)	10 000,00 €			
Aménagement ZAE - viabilisation	388 000,00 €	Autres financeurs public (Région + contrat de territoire CD58)	- €	0%
Maitrise d'œuvre (10% des travaux)	38 000,00 €	Autofinancement	214 400,00 €	40%
TOTAL	536 000,00 €		536 000,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- valide le plan de financement ci-dessus,
- autorise Monsieur **le Président à solliciter l'Etat au titre** de la DETR sur ce projet pour un montant de **321 600 €**.

Voix pour 62, abstentions 2, contre 0

Demande DETR construction d'une école de production N° 2022-009

Mme Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'il est proposé de solliciter la DETR 2022 pour le projet de création d'une école de production conformément au plan de financement suivant

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	taux
Tranche 1 : zone technique et aménagement extérieur				
Construction d'ateliers et hangars	550 000 €	DETR	475 920 €	60%
Maitrise d'œuvre (10% des travaux) et études	55 000 €	Autres financeurs public (région + contrat de territoire CD58 + fonds européen)	158 640 €	20 %
Aménagement extérieur : plateformes stockage, voirie, parking, cour...	169 200 €	Autofinancement	158 640 €	20 %
Maitrise d'œuvre aménagement extérieur (10% des travaux)	19 000 €			
Total tranche 3	793 200 €	Total tranche 3	793 200 €	100%
TOTAL	2 553 200 €	TOTAL	2 553 200 €	
Tranche 2 : zone administrative et pédagogique de l'école				
Construction d'une zone administrative et pédagogique incluant le réfectoire	736 000 €	DETR	485 760 €	60%
Maitrise d'œuvre (10% des travaux) et études	73 600 €	Autres financeurs public (région + contrat de territoire CD58 + fonds européen)	161 920 €	20 %
		Autofinancement	161 920 €	20 %
Total tranche 2	809 600 €	Total tranche 2	809 600 €	100 %
Tranche 3 : zone de vie				
Construction de l'internat	864 000 €	DETR	570 240 €	60%
Maitrise d'œuvre (10% des travaux) et études	86 400 €	Autres financeurs public (région + contrat de territoire CD58 + fonds européen)	190 080 €	20 %
		Autofinancement	190 080 €	20 %
Total tranche 1	950 400 €	Total tranche 1	950 400 €	100 %

Monsieur le Président explique que le reste à charge sera remboursé par l'école dans le cadre de ses loyers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- valide le plan de financement ci-dessus,
- **autorise Monsieur le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR sur ce projet pour un montant total de 1 531 920 €.**

Voix pour 62, abstentions 2, contre 0

Mme Ranvier, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique dans le cadre de la constitution du document unique d'évaluation des risques (DUE), la nomination d'un assistant de prévention au sein de la CCBLM, la sécurisation de la station d'épuration a été présentée au CHSCT, et validée par l'assemblée délibérante.

Des devis ont été demandés pour :

- la mise aux normes du grillage de la station
- la sécurisation des postes de travail de l'agent à la station

Les actions de sécurisation des postes de travail seront priorisées : il est probable que ces travaux soient répartis sur deux ans.

Voici le plan de financement de l'opération :

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES	Travaux : 69 952,00	
TOTAL DÉPENSES :	69 952,00	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	41 971,20	60
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement :	27 980,80	
TOTAL RESSOURCES :	69 952,00	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- valide le plan de financement présenté ci-dessus
- sollicite **une subvention DETR à hauteur de 60 % du prix de l'opération, soit 41 971,20 €**

Classement des dossiers de demande de DETR

La préfecture demande de déposer les dossiers de DETR de manière dématérialisée et avec un ordre de priorité.

Le pôle technique a plusieurs dossiers à déposer :

- Dossier Voirie :
- Pont de moulin neuf à Chatillon en Bazois pour une subvention demandée de 10 866,63€ sur un projet de 21 733,25€ HT
- Dossiers assainissement :
- Réhabilitation de la Step de Millay qui dysfonctionne depuis plusieurs années. Subvention demandée : 18 000€ sur un projet de 45 000€ HT
- Réhabilitation du réseau d'assainissement d'Alluy : (point important sur l'ordre du classement, il est important de prioriser d'abord le réseau d'Alluy, avant la station. En effet, il participe de sa détérioration, et la réhabiliter avant le réseau entrainerait une détérioration de la nouvelle station). Subvention demandée : 124 000€ sur un projet de 310 000€ HT

- Sécurisation de la station d'épuration de St-Honoré-les-Bains
- Dossiers Déchets ménagers :
- Installation de barrières automatiques en déchèteries. Subvention demandée : 18 907,50€ sur un projet de 31 512,50€ HT
- Installation de défibrillateurs en déchèteries. Subvention demandée : 4 920€ sur un projet de 8 200€ HT
- Installation de caméras de surveillance sur les sites de Luzy, Cercy la Tour et Préporché. Subvention demandée : 11 528,80€ sur un projet de 19 214,66€ HT (Demande de FIPD en cours)
- Installation de 3 compacteurs à cartons et achat de 4 bennes spécifiques au compacteur pour les 3 déchèteries de la CCBLM. Subvention demandée : 72 660€ sur un projet de 123 100€ HT.
- Dossiers matériels et bâtiments :
- Installation de défibrillateurs sur les maisons médicales de Luzy, Moulins-Engilbert, Chatillon en Bazois et Fours. Subvention demandée : 5 760€ pour un projet de 9 600€ HT.
- Achat de matériels de vidéoconférence pour les sites de Luzy et Cercy la Tour et de matériel de sonorisation pour les conseils communautaires. Subvention demandée : 2 656,31€ pour un projet de 4 427,19€ HT

Le pôle développement a plusieurs dossiers à déposer :

- ZAE de Vandenesse
- ZAE Moulins-Engilbert
- Ecole de production
- Extension de la maison médicale de Moulins-Engilbert

Le bureau communautaire propose de classer les demandes DETR selon l'ordre de priorité suivant :

1. Dossiers déchets ménagers :
 - Installation de 3 compacteurs à cartons et achat de 4 bennes spécifiques au compacteur pour les 3 déchèteries de la CCBLM.
 - Installation de caméras de surveillance sur les sites de Luzy, Cercy la Tour et Préporché.
 - Installation de barrières automatiques en déchèteries.
2. Dossiers du pôle développement :
 - ZAE de Vandenesse
 - Extension de la ZAE de Moulins-Engilbert
 - Ecole de production
 - Extension de la maison médicale de Moulins-Engilbert
3. Dossiers assainissement :
 - Réhabilitation de la Step de Millay
 - Réhabilitation du réseau d'assainissement d'Alluy
 - Sécurisation de la station d'épuration de St-Honoré-les-Bains
4. Dossier Voirie :
 - Pont de moulin neuf à Chatillon en Bazois
5. Dossiers matériels et bâtiments :
 - Installation de défibrillateurs sur les maisons médicales de Luzy, Moulins-Engilbert, Chatillon en Bazois et Fours.
 - Installation de défibrillateurs en déchèteries.
 - Achat de matériels de vidéoconférence pour les sites de Luzy et Cercy la Tour et de matériel de sonorisation pour les conseils communautaires

M. Bongard, Vice-Président en charge des finances, explique que des décisions modificatives sont nécessaires au budget général.

BUDGET GENERAL – DM 4

Remboursement anticipé d'emprunt suite à vente du commerce de ST HILAIRE FONTAINE

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641-90 : Emprunts en euros	0,00 €	32 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	32 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20421-824 : Privé - Biens mobiliers, matériel et études	32 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	32 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	32 600,00 €	32 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

BUDGET GENERAL – DM 5

Ecritures de cession du commerce de ST HILAIRE FONTAINE – DM technique

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-675-90 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	160 308,57 €	0,00 €	0,00 €
R-7761-90 : Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	145 308,57 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	160 308,57 €	0,00 €	145 308,57 €
R-775-90 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	160 308,57 €	0,00 €	160 308,57 €
INVESTISSEMENT				
R-024-90 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
D-192-90 : Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00 €	145 308,57 €	0,00 €	0,00 €
R-21318-90 : Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	154 115,37 €
R-2132-90 : Immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 193,20 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	145 308,57 €	0,00 €	160 308,57 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	145 308,57 €	15 000,00 €	160 308,57 €
Total Général		305 617,14 €		305 617,14 €

BUDGET GENERAL – DM 6

Remboursement de retenue de garantie – dossier CC SUD MORVAN - non effectué avant la fusion

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 489,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 489,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-020 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	2 489,43 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 489,43 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 489,43 €	2 489,43 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives pour le budget général – budget 2021 - telles que présentées ci-dessus.

Décisions modificatives N°4 pour le Budget Voirie N° 2022-017

M. Bongard, Vice-Président en charge des finances, explique que des décisions modificatives sont nécessaires au budget Voirie.

BUDGET ANNEXE VOIRIE – DM 4

Ecritures de cession épareuse, faucheuse et tracteur – DM technique

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6761 : Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	0,00 €	48 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	48 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 500,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	48 500,00 €	0,00 €	48 500,00 €
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	48 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	48 500,00 €	0,00 €
R-192 : Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 500,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	48 500,00 €	48 500,00 €
Total Général		48 500,00 €		48 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives pour le budget Voirie – budget 2021 - telles que présentées ci-dessus.

M. Bongard, Vice-Président en charge des finances, explique que des décisions modificatives sont nécessaires au budget Déchets Ménagers.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES – DM 3

Régularisation masse salariale

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-8215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	938,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	938,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7581 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	938,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	938,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	938,00 €	0,00 €	938,00 €
Total Général		938,00 €		938,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives pour le budget Déchets Ménagers – budget 2021 - telles que présentées ci-dessus.

Départ de David Joyeux à 20h20

Attributions de compensations provisoires

N° 2022-012

M. Bongard, Vice-Président en charge des finances, explique que les attributions de compensations provisoires doivent faire l'objet d'une délibération en conseil communautaire avant le 15 février. Les montants sont les mêmes que les attributions de compensations définitives votées en décembre.

Le tableau des attributions de compensations provisoires est présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve les attributions de compensations provisoires telles que jointes à la présente délibération.

Ouverture de crédits en investissement

N° 2022-013

M. Bongard, Vice-Président en charge des finances, explique qu'afin de pouvoir payer les factures d'investissement en début d'année avant le vote du budget 2022, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2021 pour l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ouverture les crédits d'investissement à hauteur de 25% des crédits budgétaires inscrits au budget 2021 pour l'ensemble des budgets (budget général et budgets annexes).

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

BUDGET GENERAL

Compte	Crédits BP 2021	Crédits ouverts 2022
CH 20	46 647 €	11 662 €
C/202	25 227 €	6 307 €
C/2031	9 000 €	2 250 €
C/2051	12 420 €	3 105 €
CH 204	128 956 €	32 239 €
C/2041412	36 539 €	9 135 €
C/204182	15 000 €	3 750 €
C/20421	47 037 €	11 759 €
C/20422	30 380 €	7 595 €
CH 21	214 412 €	53 603 €
C/211	20 000 €	5 000 €
C/2128	2 500 €	625 €
C/2135	58 400 €	14 600 €
C/2152	25 000 €	6 250 €
C/21568	10 500 €	2 625 €
C/2158	3 872 €	968 €
C/2182	20 000 €	5 000 €
C/2183	74 140 €	18 535 €
CH 23	557 605 €	139 401 €
C/2313	215 285 €	53 821 €
C/232	342 320 €	85 580 €
CH 27	5 000 €	1 250 €
C/271	5 000 €	1 250 €
CH 458	946 733 €	236 683 €
C/458121	481 434 €	120 359 €
C/458122	344 019 €	86 005 €
C/458123	12 500 €	3 125 €
C/458124	62 160 €	15 540 €
C/458125	31 080 €	7 770 €
C/458126	15 540 €	3 885 €
TOTAL	1 899 353 €	474 838 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Compte	Crédits BP 2021	Crédits ouverts 2022
CH 20	166 517 €	41 629 €
C/2031	166 517 €	41 629 €
CH 21	40 460 €	10 115 €
C/2138	2 000 €	500 €
C/21562	29 600 €	7 400 €
C/2182	1 008 €	252 €
C/2183	1 200 €	300 €
C/2188	6 652 €	1 663 €
CH 23	355 400 €	88 850 €
C/2313	50 400 €	12 600 €
C/2315	305 000 €	76 250 €
TOTAL	562 377 €	140 594 €

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Compte	Crédits BP 2021	Crédits ouverts 2022
CH 204	5 000 €	1 250 €
C/204171	5 000 €	1 250 €
CH 21	23 604 €	5 901 €
C/2152	10 000 €	2 500 €
C/2183	1 500 €	375 €
C/2184	400 €	100 €
C/2188	11 704 €	2 926 €
TOTAL	28 604 €	7 151 €

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Compte	Crédits BP 2021	Crédits ouverts 2022
CH 20	25 000 €	6 250 €
C/2031	25 000 €	6 250 €
CH 21	425 700 €	106 425 €
C/2135	340 000 €	85 000 €
C/2157	68 500 €	17 125 €
C/2183	5 000 €	1 250 €
C/2188	12 200 €	3 050 €
TOTAL	450 700 €	112 675 €

BUDGET ANNEXE VOIRIE

Compte	Crédits BP 2021	Crédits ouverts 2022
CH 20	1 080 €	270 €
C/2031	1 080 €	270 €
CH 21	145 510 €	36 378 €
C/2151	145 510 €	36 378 €
TOTAL	146 590 €	36 648 €

BUDGET ANNEXE SPANC

Compte	Crédits BP 2021	Crédits ouverts 2022
CH 21	16 012,79 €	4 003,20 €
C/2151	16 012,79 €	4 003,20 €
TOTAL	16 012,79 €	4 003,20 €

BUDGET ANNEXE MARPA Néant

Assainissement

Etablissement d'une redevance pour absence ou refus de rendez-vous N° 2022-014

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que suite au bilan des contrôles ANC réalisés en 2021, il a été constaté que des usagers ont refusé la visite ou étaient absents le jour du rendez-vous, sans avoir justifié cette absence.

Le règlement de service prévoit, à l'article 23 :

« Redevance pour non présence le jour du rendez-vous, sans justificatif préalable :

Conformément à l'article L1331-11 du code de la santé publique, en cas de non-retour non justifié auprès du SPANC au bout de 6 mois après la prise de contact pour programmer une visite, l'usager devra payer une redevance d'un montant défini le Conseil Communautaire. »

La commission assainissement a travaillé sur ce sujet le 3 novembre 2021. Cette dernière a proposé de mettre en place une redevance à hauteur de 100 % du prix du contrôle, c'est-à-dire, pour le contrôle de l'existant ou de bon fonctionnement, une redevance s'élevant à 216 € HT. Cette somme devra être répartie entre la SAUR et la CCBLM.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la mise en place **d'une redevance s'élevant à 216 € HT pour refus ou absence non justifiée le jour du rendez-vous** au contrôle de **l'assainissement non collectif**.

Voix pour 33, abstentions 11, contre 15, ne participant pas au vote 4

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie, rappelle que, fin 2021 la CCBLM a déposé un dossier pour la commune de Achun dans le cadre d'un AAP (appel à projet) FEADER « AIDE AUX INVESTISSEMENTS DANS LES VOIES COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES (EURI*) » pour des travaux de renforcement d'une voie desservant des parcelles boisées.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage était nécessaire pour apporter les aspects techniques du dossier.

Une convention d'AMO a donc été signée avec Nièvre Ingénierie (N.I.) (20 h x 80 € = 1 600 € HT).

- soit la subvention était obtenue et la convention AMO disparaissait pour être intégrée à la MOE des travaux

- soit la subvention était refusée, le projet s'arrêtait et la mission d'AMO était réglée à N.I. (dans ce cas, elle sera financée par le fonds collectif et solidaire).

Le service instructeur nous a informés que le dossier a été refusé considérant qu'il s'agit « d'un investissement non fonctionnel ». Toutefois un nouvel AAP est paru début janvier 2022.

Il est donc proposé de renouveler le dépôt de dossier dans les mêmes conditions que précédemment, mais en reprenant légèrement le dossier selon les attentes du financeur, à savoir, les travaux consisteront en des réparations ponctuelles sur l'intégralité du tronçon au lieu de réparations complètes sur une partie seulement du tronçon.

Plan de financement prévisionnel

OPERATION Achun VC3 2022			
--------------------------------	--	--	--

Dépenses (HT)			Recettes prévisionnelles		
Investissements	HT	TTC	Financement	TTC	
MOE 4%	3 160,00 €	3 792,00 €	C. C. Bazois Loire Morvan (Achun 2022)	16 690,97 €	
Travaux de voirie	79 000,00 €	94 800,00 €	FEADER	65 728,00 €	
		0,00 €	FCTVA	16 173,03 €	
TOTAL	82 160,00 €	98 592,00 €		98 592,00 €	

TVA	16 432,00 €		
TTC	98 592,00 €		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- **approuve le financement de l'A.M.O. par le fonds collectif et solidaire en cas de non-obtention** de la subvention,
- approuve le plan de financement prévisionnel des travaux,
- autorise le Président à solliciter la subvention FEADER.

Action sociale

Extension de la micro-crèche de Luzy

N° 2022-016

M. Ribeau, conseiller communautaire délégué, explique que le Centre social de Luzy propose d'étendre la capacité d'accueil de la micro-crèche en passant de 10 places à 12 places soit 2 places supplémentaires.

Les raisons de cette extension sont multiples :

- diminution du nombre d'assistantes maternelles et donc du nombre de places
- refus par l'éducation nationale d'accueillir les enfants de 2 ans à l'école en raison de classe surchargée en petite section (26 en petite section/moyenne section et 27 en moyenne/grande section)
- arrivée de nouvelles familles sur Luzy
- croissance positive sur les communes de Chiddes et Millay.

La sortie d'un nouveau décret permet d'ajouter 2 places supplémentaires dans la micro-crèche (sans passer en multi accueil) à partir de janvier 2022.

L'extension des capacités d'accueil de la micro-crèche de Luzy a été présentée aux différents partenaires (CAF, Protection Maternelle Infantile (CD58), CCBLM notamment) car l'extension nécessite des moyens humains et matériels.

Le centre social a eu un agrément pour les 12 places à compter du 1^{er} janvier 2022. La PMI demande une décision de la Communauté de communes.

Le centre social de Luzy sollicite avec cette extension une participation 2022 de 188 678€. Il n'y a pas d'augmentation par rapport au montant 2022 prévu dans la convention signée entre la CCBLM et le Centre social.

Un rendez-vous a eu lieu aujourd'hui pour discuter des modalités de cette modification. Des travaux sont à réaliser dans le bâtiment.

Ces éléments ont été intégrés au DOB 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve la modification du nombre de places de la micro-crèche de Luzy passant de 10 à 12 places.

Questions diverses

Inspection des ponts par le CEREMA.

Redevance et budget annexe déchets ménagers

Prochain conseil communautaire : jeudi 10 mars

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 20h55.

Le Secrétaire de séance,
Serge DUCREUZOT.